

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 6 mai 2025

Présents : MM. BOUSSARD, CHAMPION, BRUNET.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- ##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- ##### ➤ Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ; **Ce retrait de points est effectuée à la fin de la saison.**

D3 A et B ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Les jeudis 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

29705014 – VITRY ES 21 / CACHAN CO ASC 21 U18 D1 du 25/05/2025

Retour de la Commission de Discipline du 15/04/25.

Vitry ES 21 doit proposer un terrain de repli situé hors de la ville de VITRY, à communiquer au District pour le 22/05/2025 à 12h00 (attention dernière journée de championnat).

INFORMATION IMPORTANTE

Dispositions Spéciales pour le Club AVENIR SPORTIF D'ORLY (Fin de Saison)

Suite à la réception du club et avec leur accord, les dispositions particulières suivantes sont mises en place jusqu'à la fin de la saison :

- **Matches Seniors D4** : Toutes les rencontres de l'équipe Seniors D4 se joueront à l'extérieur. *Le club devra prendre contact avec les adversaires pour envisager des inversions de match ou trouver un terrain de repli.*
- **Arbitres Officiels** : Toutes les rencontres du club (Seniors D4, U18 D3, U16 D2 et D3, U14 D3) seront couvertes par un arbitre officiel dont les frais seront à leur charge.
- **Sécurité des rencontres à Domicile, qui se joueront toutes sur le Stade Beltoise à Orly** *Pour tous les matchs se déroulant à domicile (à l'exception des Seniors D4, qui joueront obligatoirement à l'extérieur), la présence de la police municipale sera assurée. Le club se chargera de faire les démarches nécessaires.*
- **Matches sans date** : Le club doit contacter ses adversaires afin de fixer les dates des rencontres non planifiées. À défaut, ces dates seront fixées par la Commission.

Courrier de la LPIFF du 14/03/2025

Clubs débiteurs au titre du relevé du 31/12/2024 au 14/03/2025

Retrait d'1 POINT au classement suite à la non régularisation du relevé pour les clubs concernés :

860294 – VILLENEUVE ACADEMIE FC Catégories Séniors D2.A & D3.A / Séniors Féminines D1

560471 – VITRY 94 ACA FC Catégories CDM D1 / Séniors D4.A / Anciens D4

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT

29577967 – ARCUEIL COM 3 / BOISSY FC 2 Séniors D4.B du 04/05/2025

Courriel de Boissy du 03/05/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait (mail tardif) de l'équipe ARCUEIL COM 3.

COUPE SENIORS

53339460 – BONNEUIL CSM / VILLEJUIF US coupe Séniors du 11/05/2025

Courrier de Bonneuil CSM du 06/05/25.

En application de l'article 5 des Règlements de la coupe du Val de Marne séniors (BONNEUIL CSM jouant en coupe de France), le match est maintenu au 11/05/2025 à 15h.

La commission précise que le club de BONNEUIL CSM devra impérativement présenter son équipe 2 de la catégorie (sous peine de match perdu à BONNEUIL CSM).

COUPE SENIORS AMITIE

53339489 – VILLEJUIF US 2 / MAISONS ALFORT FC 2 coupe Séniors Amitié du 11/05/2025

L'équipe de MAISONS ALFORT FC 2 étant en championnat retard le même jour.

La commission dit match à jouer le 01/06/2025 (date butoir) ou avant en semaine si accord entre les 2 clubs. Prévenir le secrétariat du District.

COUPE ENTREPRISE

CHAMPIONNAT CDM

29577136 – FC VITRY 94 ACADEMIE 35 / NOISEAU STE.S 35 CDM D1 du 25/05/2025

Courriel de Noiseau du 02/05/25, 2 matchs en moins de 48h.

La commission décide de neutraliser la rencontre du 09/05/2025, ce match n'ayant pas d'influence sur le classement.

29577063 – VINCENNOIS PORTUGAIS 35 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 35 CDM D1 du 11/05/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 02/05/25 (changement de date, d'horaire et de terrain).

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 15/05/2025 à 20h au stade Léon Duprat à CHAMPIGNY S/MARNE.

COUPE CDM

INFO

En attente de la décision de la commission Statuts et Règlements concernant le match de coupe du Val de Marne entre MOLDAVIE FC et MINOTOS DE BRAGA.

La commission décide de reporter le match du 11/05/2025 au 01/06/2025 qui opposera :

-N°5333780 - CAUDACIENNE ES / MOLDAVIE FC ou MINOTHOS DE BRAGA.

CHAMPIONNAT ANCIENS

COUPE ANCIENS

CHAMPIONNAT +45 ANS

29595537 – IVRY DESPORTIVA 1 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 5 + 45 ans du 04/05/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub), changement de date.

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 11/05/2025 à 9h30.

COUPE +45 ANS

CRITERIUM +55 ANS

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

29678226 – SUCY FC / THIAIS FFC SEN F. D1 du 03/05/2025

Lecture de la feuille de match et du courrier de la ville de Sucy du 05/05/25 (terrain fermé-intempéries)

La commission décide de neutraliser la rencontre, ce match n'ayant pas d'influence sur le classement.

53156775 – NOGENT FC / KREMLIN BICETRE U15 féminines poule B du 03/05/2025

Lecture de la feuille de match - arrêt du match par suite de mauvaise condition météorologique.

La commission décide de neutraliser la rencontre.

53156778 – MAISONS ALFORT FC 2 / ST MAUR VGA 2 U15 féminines poule B du 03/05/2025

Courriel de St Maur du 02/05/25, manque de joueuses.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de ST MAUR VGA 2.

53156725 – VITRY ES / CHEVILLY LARUE ELAN U13 féminines poule A du 11/05/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le forfait de CHEVILLY LARUE ELAN.

53156775 – THIAIS FFC / ORMESSON US U13 féminines poule A du 11/05/2025

Courriel de Thiais du 05/05/25.

La commission décide de neutraliser la rencontre.

53156775 – US IVRY FOOTBALL / THIAIS FFC U11 féminines poule A du 11/05/2025

Courriel de Thiais du 05/05/25.

La commission décide de neutraliser la rencontre.

COUPE FEMININES SENIORS

COUPE FEMININES U15 à 8

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

53333818 – GENTILLY AC / US IVRY Coupe VDM U20 du 11/05/25

Courrier et accord des deux clubs (via footclub) du 06/05/25.

La Commission note que le match se jouera le 08/05/25 à 20h00.

CHAMPIONNAT U18

COUPE U18

CHAMPIONNAT U16

COUPE U16

COUPE U16 AMITIE

CHAMPIONNAT U15

29671764 – CHOISY LE ROI AS / US IVRY FOOTBALL U15 D1 du 03/05/2025

Courriel de Choisy et de la ville de Choisy du 30/04/2025, terrain indisponible.

La commission reporte la rencontre au mercredi 14/05/2025 à 16h. Prévenir vos adversaires.

COUPE U15

53337735 – CRETEIL LUSITANOS / FONTENAY US coupe U15 du 10/05/2025

Courriel de la LPIFF du 05/05/25. L'équipe de FONTENAY US ayant un match en retard en championnat le 10/05/25 contre TORCY US 1

La commission reporte la rencontre de coupe au 31/05/2025 ou avant ou en semaine si accord des 2 clubs. Prévenir le secrétariat du District

Désignation des matchs comptant pour ½ finales qui auront lieu le 10 MAI 2025 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. 2 arbitres sont à la charge du Club recevant et 1 arbitre à la charge du club visiteur, paiement le jour du match. **EXEMPT** : Néant

CHAMPIONNAT U14

53176749 – CHARENTON CAP 24 / VITRY CA 21 U14 D2.B du 05/04/2025

Reprise du dossier.

La Commission n'ayant pas eu de retour des clubs *décide de neutraliser la rencontre, ce match n'ayant pas d'influence sur le classement.*

53139523 – CO VINCENNES 22 / ST MANDE FC 21 U14 D2.A du 03/05/2025

Lecture de la feuille de match - Arrêt du match par suite de mauvaise condition météorologique.

La commission décide de neutraliser la rencontre, ce match n'ayant pas d'influence sur le classement.

53139526 – ECOLE PLESSEENNE 21 / RUNGIS US 21 U14 D2.A du 03/05/2025

Lecture de la feuille de match - Arrêt du match par suite de mauvaise condition météorologique à la 32^{ème} minute

La commission donne match à rejouer le 21/05/2025 à 16h sur les installations de l'Ecole Plesseenne.

53176804 – CHARENTON CAP 22 / SUCY FC 21 U14 D3.B du 03/05/2025

Lecture de la feuille de match du 03/05/25.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de SUCY FC 21.

COUPE U14 & AMITIE U14

53339500 – AVENIR SPORTIF ORLY 21 / CHOISY LE ROI 21 coupe U14 du 10/05/2025

Courriel de la LPIFF et d'Orly du 30/04/2025, terrain indisponible. Accord des deux clubs (via Footclub) du 06/05/25.

La commission reporte la rencontre au 14/05/2025 à 18h sur les installations d'Orly.

½ FINALES COUPES DU VAL DE MARNE

Liste des matchs par catégorie pour les ½ finales du 10 et 11 mai 2025, afin que les clubs puissent réserver les terrains et ce en fonction des résultats des ¼ de finale.

Les finales auront lieu les 14 & 15 juin 2025

au Parc du Tremblay

(Sauf Seniors & Seniors Féminines – en attente)



SENIORS VDM

- 🏆 **11 MAI 2025 : ½ Finales**
BONNEUIL CSM / VILLEJUIF US
VINCENNES CO / CHEVILLY EL
- 🏆 **FINALE à définir**

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels sont désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant,
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

SENIORS AMITIE

- 🏆 **11 MAI 2025 : ½ Finales**
VILLEJUIF US 2 / MAISONS ALFORT FC 2
FR LE PERREUX / FC NOGENT 2
- 🏆 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 - Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G du District

A compter des ¼ de finales 3 arbitres officiels seront désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

FOOTBALL ENTREPRISE VDM

- 🏆 **10 MAI 2025 : ½ Finales**
APSAP E. ROUX / WAYWOUYWEAR FOOTBALL
COMMUNAUX DE MAISONS ALFORT / CA VITRY
- 🏆 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G. du District.

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels seront désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

CDM VDM

-  **11 MAI 2025 : ½ Finales**
DESPORTIVA IVRY VIMARANENSES / FC MAISONS AFORT
CAUDACIENNE ES / FC MOLDAVIE – Reporté à DU
-  **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, 3 arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

ANCIENS VDM

-  **11 MAI 2025 : ½ Finales**
DESPORT. IVRY VIMARANENSES / FC MANDRES PERIGNY
VGA ST MAUR US / CSM BONNEUIL
-  **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront être désigné :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

+ 45 ANS VDM

-  **11 MAI 2025 : ½ Finales**
AS ARRIGHI / FC BRY
ENT. FONTENAYSIENNE / FC CHAMPIGNY
-  **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitre bénévole doit être licencié et être majeur.

Il exige la présentation des licences pour contrôle éventuel par les deux capitaines.

En cas de refus, le match ne peut avoir lieu.

Un arbitre officiel sera désigné pour chacune des rencontres, à partir des ¼ de finale, à la charge du club recevant

SENIORS FEMININES VDM

-  **10 MAI 2025 : ½ Finales**
JOINVILLE RC / VGA SAINT MAUR FEM
MAISONS ALFORT / CRETEIL LUSITANOS US
-  **FINALE à définir**

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U15 F VDM

 **10 MAI 2025 : ¼ Finales**
FFC THIAIS / CHEVILLY EL
VILLENEUVE AFC / VGA ST MAUR FF
FC MAISONS ALFORT FC / VILLEJUIF US
FONTENAY US / CRETEIL LUSITANOS US

 **31 MAI 2025 : ½ Finales**
VAINQUEUR MATCH 3 & VAINQUEUR MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 4 & VAINQUEUR MATCH 2

 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U20 VDM

 **11 MAI 2025 : ½ Finales**
GENTILLY AC / IVRY US FOOT
CRETEIL LUSITANOS US / CA VITRY
 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 13 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant,
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U18 VDM

 **11 MAI 2025 : ½ Finales**
LUSITANOS US / FONTENAY US
VILLEJUIF US / MAISONS ALFORT FC
 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 13 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant,
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U16 VDM

 **11 MAI 2024 : ½ Finales**
CRETEIL LUSITANOS US ou JOINVILLE RC / VINCENNES CO se joue le 07/05/25
VILLENEUVE AFC / FONTENAY US
 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 13 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant,
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U16 AMITIE

- ✚ **11 MAI 2025 : ½ Finales**
LUSITANOS US 2 / CRETEIL LUSITANOS US 3
VAL DE FONTENAY AS 2 / JOINVILLE RC 3
- ✚ **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District
A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés.
L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U15 VDM

- ✚ **10 MAI 2025 : ½ Finales**
IVRY FOOT US / VILLEJUIF US
CRETEIL LUSITANOS US / FONTENAY US
- ✚ **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District
A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés.
L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U14 VDM

- ✚ **11 MAI 2025 : ½ Finales**
JOINVILLE RC / IVRY FOOT US
AS ORLY / CHOISY AS
- ✚ **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District
A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés.
L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U14 AMITIE

- ✚ **10 MAI 2025 : ¼ Finales**
FC SUCY 3 / FC THIAIS 2
VILLIERS ES 2 / US VILLEJUIF 2
CRETEIL LUSITANOS US 2 / RC JOINVILLE 3 2
ENT. SANTENY MANDRES 2 / CHARENTON CAP 4
- ✚ **31 MAI 2025 : ½ Finales**
VAINQUEUR MATCH 1 & VAINQUEUR MATCH 4
VAINQUEUR MATCH 3 & VAINQUEUR MATCH 2
- ✚ **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District
A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés.
L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.